

Règlement du jeu-concours

« *Valentina* »

ARTICLE 1

La société Hugo Publishing, SASU inscrite au RCS de Paris sous le numéro 814 543 351 et dont le siège social est situé au 34-36 rue La Pérouse, (ci-après « l'Organisateur ») organise, du 8 octobre 2024 au 31 octobre 2024 (participation jusqu'au dernier jour minuit), un jeu-concours intitulé « Valentina ».

Le jeu-concours est accessible via le site dédié : <https://jeux.hugopublishing.fr/valentina-azra-reed>

La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

ARTICLE 2

Le jeu-concours est réservé aux personnes âgées de 18 ans et plus au premier jour du jeu-concours, domiciliées en France métropolitaine (Corse comprise), en Belgique, au Luxembourg et en Suisse, à l'exception des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

ARTICLE 3

Pour jouer, les participants doivent se rendre sur le site dédié au jeu-concours, présenté sous forme de jeu en ligne disponible sur ordinateur, tablette ou mobile à l'adresse : <https://jeux.hugopublishing.fr/valentina-azra-reed>. Les étapes du jeu sont les suivantes :

- Les joueurs sont dirigés vers un formulaire d'inscription. Les informations obligatoires à fournir sont : prénom, nom, pays, je déclare avoir plus de 18 ans et j'accepte le règlement. Ils peuvent choisir de s'inscrire à la newsletter d'Hugo Roman ou de participer sans recevoir la newsletter.
- Une page d'instructions s'affiche. Sur ordinateur, les joueurs font avancer le personnage en cliquant avec la souris ou en utilisant la barre d'espace. Sur mobile, ou tablette, ils le font en tapant avec leur doigt. L'objectif est de récolter un maximum de pesos pour aider l'héroïne et éviter les obstacles représentés par des caisses en bois.
- Une fois le jeu démarré, un chronomètre de 45 secondes se lance. Le score s'affiche en temps réel tout au long de la partie, qui s'arrête automatiquement à la fin des 45 secondes.
- Les joueurs sont ensuite redirigés vers la page des résultats. Un classement affiche les scores de tous les participants, permettant aux joueurs de connaître leur position. Deux options s'offrent à eux : rejouer ou découvrir le livre. En choisissant de rejouer, ils retournent au jeu ; en choisissant de découvrir le livre, ils sont redirigés vers la page dédiée au titre sur notre site : <https://www.hugopublishing.fr/valentina-azra-reed/>.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider toute participation au jeu-concours si les informations fournies se révèlent, en partie ou en totalité, erronées ou manifestement fantaisistes. Les participations sur papier libre ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide.

La participation au jeu-concours implique :

- d'avoir pris connaissance et de respecter le règlement du jeu-concours ;
- de respecter la mécanique du jeu décrite ci-dessus.

ARTICLE 4

La détermination des 23 gagnants et de leur lot se fera par tirage au sort parmi les 100 meilleurs scores dans le classement final, au plus tard le 8 novembre 2024.

Lots :

L'Organisateur offre aux participants lots suivants :

- Gagnants tirés au sort, du 1^{er} au 3^{ème} gagnant. Chaque gagnant recevra :
 - o 1 an de Romance, dont toutes les nouveautés dans la collection Dark Romance. Chaque mois, du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025, les gagnants recevront un livre grand format de la collection Dark Romance ou New Romance d'Hugo Roman choisie par l'Organisateur. Chaque gagnant recevra un total de 12 livres. Chaque livre grand format est estimé à une valeur moyenne de 20 euros, ce qui porte la valeur indicative du lot à 250 euros.
- Gagnants tirés au sort, du 4^{ème} au 13^{ème} gagnant. Chaque gagnant recevra le second tome de **Valentina** dédié par Azra Reed. Les gagnants recevront leur tome dédié à la sortie du tome 2. Chaque livre est d'une valeur de 19,95 euros.
- Gagnants tirés au sort, du 14^{ème} au 23^{ème} gagnant. Chaque gagnant recevra un pack de goodies **Valentina** composé de : un tote bag, un tatouage éphémère, un marque page ainsi qu'un carnet d'écriture et un set de bureau. La valeur indicative du lot de goodies est de 25 euros.

Ces lots sont offerts par l'Organisateur.

Précisions :

- Pour le lot « 1 an de Romance », l'Organisateur se réserve le choix du livre expédié chaque mois au gagnant. Celui-ci ne pourra pas lui-même sélectionner un titre parmi le catalogue des livres disponibles.

Les gagnants seront contactés par mail et seront invités à communiquer leurs coordonnées. Dans le cas où les coordonnées des gagnants se révéleraient erronées ou en l'absence de manifestation de leur part dans un délai de 7 jours suivant l'annonce du résultat, la participation de ces derniers sera considérée comme non valide et les lots pourront être remis en jeu par l'Organisateur dans un autre jeu-concours ou être attribués à d'autres participants.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux gagnants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leurs inscriptions.

Aucun message ne sera délivré aux perdants.

En aucun cas, les lots ne pourront être repris ou échangés contre d'autres articles ou contre une somme d'argent. En cas d'indisponibilité d'un lot, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Le lot est réservé à l'usage strictement personnel du gagnant et est incessible.

ARTICLE 5

Chaque participant autorise l'Organisateur, dans l'hypothèse où il gagnerait, à citer ses nom, prénom et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent jeu-concours ou à l'activité de l'organisateur, sans autre contrepartie que le lot reçu.

ARTICLE 6

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu-concours.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexion ou d'accès au site ou application quelles que soient les causes, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou de courriel.

Les participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu-concours.

ARTICLE 7

Par sa participation au jeu-concours, le participant (ci-après « la Personne concernée ») accepte la collecte et le traitement des données personnelles qu'elle fournit à l'Organisateur (ci-après « les Données personnelles ») dans les conditions définies ci-après.

Pour la participation au jeu-concours, l'Organisateur a besoin de collecter et traiter : les noms, prénoms, âges, adresses postales et adresses emails.

Les Données personnelles recueillies directement auprès de la Personne concernée sont à destination exclusive de l'Organisateur et de ses sous-traitants techniques. Les Données personnelles ne sont traitées que dans les limites strictement nécessaires au bon déroulement du jeu-concours, afin de prendre en compte la participation de la Personne concernée au jeu-concours et de permettre la remise de son lot en cas de gain.

Toute utilisation à d'autres fins devra faire l'objet d'une autorisation expresse de la Personne concernée.

Sauf accord exprès de la Personne concernée, les Données personnelles seront supprimées :

- Concernant les Données personnelles des personnes non lauréates : 1 mois à compter de l'annonce des résultats ;
- Concernant les Données personnelles du lauréat et de son accompagnateur le cas échéant : 1 an à compter de la réalisation de leur lot.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, la Personne concernée dispose des droits suivants sur ses données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, dans les conditions énoncées par ces textes. La Personne concernée peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès. En cas de manquement aux dispositions légales relatives à la protection des données personnelles, la Personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

La demande d'exercice des droits énoncés ci-dessous doit être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception (RAR) à l'adresse suivante :

Hugo Publishing
34-36 rue La Pérouse
75016 PARIS

Conformément à l'article 6-II de la loi du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'économie numérique, les données de nature à permettre l'identification de la Personne concernée peuvent être communiquées à l'autorité judiciaire lorsqu'elle le requiert.

Par ailleurs, la Personne concernée est informée que ses Données Personnelles ne feront pas l'objet d'un transfert en dehors du territoire de l'Union européenne ou que, dans un tel cas, le transfert s'effectue soit vers un pays offrant un niveau de protection adéquat au sens du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, soit que ce transfert soit encadré par des outils juridiques lui garantissant un niveau de protection conforme aux exigences européennes (par exemple, par la conclusion de Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne).

ARTICLE 9

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur et ses décisions seront sans appel. Toute contestation relative au présent jeu-concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.